

L'école, une communauté éducative. Voies de renouvellement pour le secondaire

Synthèse

Cet avis du Conseil supérieur de l'éducation cherche à donner une vision aux actions d'une école secondaire dans le but de créer un sentiment d'appartenance chez les élèves. Car il y a un lien direct entre l'appartenance à l'école et la réussite scolaire.

L'ordre secondaire est à l'aube d'une autre vague de changements. Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique vont non seulement modifier la dynamique des directions d'école, elles vont toucher aussi les contenus d'enseignement, notamment par la réforme du curriculum. Il serait dommage que tous ces changements prennent, encore une fois, une orientation purement administrative et conduisent à penser que c'est en jouant avec des éléments structurels que la réussite scolaire sera améliorée. Ces éléments ont certes leur importance, mais le Conseil croit qu'il faut regarder l'école secondaire d'une façon plus systémique, prenant en compte les facteurs humains autant que les éléments organisationnels. C'est le sens de cet avis sur la communauté éducative.

En éducation plus qu'en d'autres sphères d'activités, la vision du changement est tout aussi importante que le changement lui-même, et l'influence d'une équipe-école vient non seulement de ce qu'elle fait, mais aussi de ce qui l'anime. La communauté éducative propose une démarche pour recentrer les efforts sur les dimensions essentielles de la relation jeune-adulte en milieu scolaire. Comme toute réflexion qui cherche à se raccrocher à l'essentiel, la communauté éducative fournit un éclairage différent sur les façons d'être avec les jeunes et sur les façons de faire de l'organisation scolaire. Cette réflexion ne peut faire autrement que d'être critique.

Le Conseil a emprunté une voie où il n'est pas facile de convaincre. On ne peut en effet laisser penser qu'une dynamique institutionnelle locale peut toujours arriver à une haute qualité d'éducation indépendamment des déterminismes et des contraintes de système. Il est vrai, la recherche l'a amplement confirmé, que la qualité de l'éducation est un défi pour chaque établissement. Mais on ne peut dégager la qualité de l'éducation des enseignantes et des enseignants et surtout de l'emprise inéluctable des effets de système sans se faire illusion. Le Conseil a cherché un cheminement crédible rejoignant à la fois les pratiques individuelles et les déterminants structurels. C'est surtout pour ceux qui refusent une évolution qualitative de l'éducation que l'avis paraîtra impertinent.

L'établissement d'une communauté éducative n'est pas instantané et demande un effort soutenu et orienté. C'est dans cette perspective que le Conseil soumet des pistes d'action et des recommandations pour les écoles qui voudraient amorcer un virage qualitatif.

Conscient qu'il n'existe aucune formule magique pour remédier aux difficultés de l'école secondaire, le Conseil a voulu prendre le temps d'établir les assises d'une communauté éducative dans l'histoire récente de l'éducation au Québec. Ainsi a-t-il rappelé quelques tentatives passées ayant permis l'émergence d'une dimension communautaire à l'école : l'école, milieu de vie, la direction participative par objectifs et l'école communautaire et responsable. Conscient aussi de l'importance de coller à la réalité des jeunes, le Conseil a pris le temps de regarder la situation des adolescents à l'âge de la fréquentation de l'école secondaire pour considérer leurs besoins psychologiques, leur environnement social, de même que leur insertion dans une société humaine plus large, à la fois créatrice de contraintes et d'espoir. Tous ces éléments ont été évoqués pour fonder la pertinence d'une communauté éducative comme milieu de formation adapté aux jeunes d'âge secondaire. Le Conseil a été amené à définir ainsi une école, communauté éducative : une école qui mobilise tous ses acteurs, autant à l'interne que dans la communauté environnante, et qui mise sur le partage et la qualité de leurs relations pour réaliser sa mission éducative. Tous les traits spécifiques d'une communauté éducative sont alors déployés et explicités en lien avec la réalité psychologique et sociale des jeunes.

La deuxième étape de la réflexion du Conseil est plutôt d'ordre pratique. Elle consiste, à partir d'exemples puisés dans les milieux scolaires du Québec, et en référence aux expériences et recherches étrangères, à proposer des voies d'accès, pour mettre en œuvre une communauté éducative qui ne soit pas perçue comme une vision utopique, voire idyllique, de la réalité d'une école secondaire. Le Conseil rappelle d'ailleurs les principaux obstacles à l'établissement d'une communauté éducative dans la réalité actuelle de l'école secondaire.

Pistes d'action

Le Conseil a retenu trois pistes d'action qui correspondent à celles développées ailleurs et qui apparaissent comme particulièrement prometteuses. Ces pistes d'action pourront servir d'amorces et stimuler une équipe-école à emprunter une nouvelle voie de renouvellement de ses pratiques. Chaque équipe-école pourra adopter les pistes suggérées et en explorer d'autres. Les propositions du Conseil ne visent donc pas à limiter les démarches d'un milieu scolaire, au contraire.

Une première piste d'action consisterait, pour une école secondaire, à se donner une vision commune de son action. Beaucoup d'écoles secondaires ont déjà engagé, dans le contexte de leur projet pédagogique, une démarche d'explicitation de leurs valeurs. Mais le Conseil insiste pour donner aux valeurs non seulement une portée individuelle, mais aussi une dimension institutionnelle. Il croit que la démarche doit être réalisée systématiquement pour que les acteurs de l'école aient une source commune d'inspiration.

Dans cette perspective, **le Conseil recommande que chaque équipe-école s'engage, si ce n'est déjà fait, dans une démarche d'explicitation et d'affichage de ses valeurs**

institutionnelles en s'inspirant de l'idéal d'une communauté éducative. Cet exercice devrait aider, dans un deuxième temps, à revoir les modes de fonctionnement et l'organisation de l'école.

Une deuxième piste d'action vise à créer une communauté de travail en œuvrant sur trois aspects particuliers d'une telle communauté : trouver un espace institutionnel d'autonomie en valorisant le pouvoir d'initiative locale ; favoriser un ressourcement de nature plus communautaire des personnels scolaires, enseignants et personnels non enseignants ; et valoriser la responsabilisation des acteurs de l'école. Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique recentrent les pouvoirs d'action autour de l'école et le Conseil ne peut que partager les objectifs de la loi. En ce qui concerne le perfectionnement, dans l'esprit d'une communauté éducative, **le Conseil recommande que les directions d'école - rendues responsables de transmettre à la commission scolaire les besoins de perfectionnement du personnel - et les responsables du perfectionnement dans les commissions scolaires, favorisent la réalisation de projets de perfectionnement collectifs. Il recommande également que soient ménagés des temps et des lieux de rencontre pour les membres de l'équipe-école afin de favoriser la concertation.**

Une troisième piste d'action consiste à développer les composantes d'une communauté de vie. Une communauté éducative apporte un soin particulier aux relations humaines pour créer un climat propice au développement personnel et scolaire des élèves. Les rapports entre tous les acteurs de l'école doivent traduire une harmonie propice à l'apprentissage. Et c'est dans une classe communautaire, lieu de travail privilégié pour les élèves, que toutes ces valeurs peuvent être vécues au premier chef. C'est pourquoi le Conseil en a exploré les possibilités. L'actualisation d'une classe communautaire suppose un minimum de souplesse dans l'organisation générale d'une école secondaire. **C'est pourquoi le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, aux commissions scolaires et aux écoles secondaires de rechercher des modes d'organisation suffisamment souples pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance des élèves à l'école. Le Conseil recommande en outre à la ministre de l'Éducation de prendre les mesures appropriées pour suivre et diffuser les expériences prometteuses dans les écoles secondaires qui vont dans le sens d'une communauté éducative.**

Une communauté éducative, c'est aussi une de ses caractéristiques essentielles, n'est pas refermée sur elle-même, elle appelle au partenariat de la communauté environnante. Le Conseil a attiré l'attention sur deux ordres de partenariat : avec les parents et avec les institutions et organismes locaux.

Le Conseil a pris bonne note des obstacles possibles à l'établissement d'un partenariat avec les parents, mais il croit néanmoins nécessaire de développer une orientation dans ce sens, notamment parce que l'engagement des parents se traduit, comme l'a montré

une étude de l'OCDE, par une amélioration des résultats scolaires. **Dans le but de favoriser la participation des parents, le Conseil recommande que chaque équipe-école, avec l'aide du conseil d'établissement, mette en place un mécanisme d'information destiné aux parents, aux élèves du deuxième cycle et aux membres du personnel pour leur expliquer les enjeux de la nouvelle loi, les pouvoirs et responsabilités qui incombent à chacun. Un tel mécanisme pourrait aider au développement d'un partenariat entre l'école et les parents et ainsi contribuer à la consolidation de la communauté éducative.**

Il existe un lien naturel entre la participation des parents à l'école et la collaboration d'autres instances de la communauté locale. Le Conseil a développé brièvement cette autre facette du partenariat. Tous les acteurs d'une communauté ont une responsabilité au regard de la formation des jeunes et l'école ne doit pas demeurer un monde parallèle à l'environnement des élèves. Il existe une forme de continuité entre l'école et son milieu. **C'est pourquoi le Conseil recommande que chaque conseil d'établissement se dote, en collaboration avec l'équipe-école, d'un plan d'action pour rejoindre les organisations du milieu qui sont en mesure de partager les objectifs de formation de l'école et pour déterminer avec ces dernières les formes de partenariat possibles.**

Cet avis sur la communauté éducative constitue donc une invitation pressante à la ministre de l'Éducation et aux milieux scolaires à travailler sur les conditions qui ont un impact direct sur la qualité du climat d'apprentissage dans une école. Les réformes de structures n'auront rien fait d'essentiel, si les relations entre les acteurs d'une école ne sont pas améliorées et si les élèves n'ont pas davantage le goût d'apprendre.